

Date de dépôt : 6 juin 2017

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2016

Rapport de M^{me} Delphine Klopfenstein Broggin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié le rapport du Conseil d'Etat 1181 lors de la séance du 23 mai 2017, sous la présidence de M. Gabriel Barrillier (rempl. M^{me} Salika Wenger) en présence de M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat et de M^{me} Maria Jesus Alonso Lormand, Directrice du Service de la Solidarité internationale. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier.

La Genève internationale s'est beaucoup développée depuis la création de la Croix-Rouge en 1863, dont Genève est le seul canton suisse à soutenir l'organisation. Elle représente aujourd'hui un des premiers pôles de gouvernance mondiale et un engagement international majeur en faveur de l'humanité. Alors que les conflits se multiplient dans le monde entier ; que les crises, qu'elles soient climatiques, politiques ou économiques fragilisent toujours plus les populations ; que les moyens accordés à la politique nationale humanitaire s'effritent de plus en plus. La Genève internationale, identité genevoise essentielle, a plus que jamais son rôle à jouer.

Genève mène une politique de solidarité internationale extrêmement active, notamment grâce à sa loi sur la solidarité internationale. Le canton soutient à l'étranger des projets de coopération, d'aide au développement, de défense des droits humains et de promotion de la paix. Genève entretient aussi des contacts étroits avec la DDC, ce qui lui a valu la médaille d'or en

termes de coopération en 2016, bien loin devant la ville de Zurich ou le Tessin.

La politique de la solidarité internationale

Le champ d'application

« L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté sous les auspices des Nations Unies, fixe 17 objectifs qui intègrent les dimensions sociales, économiques et environnementales pour un développement qui tiendra compte des besoins de générations à venir ». Sur cette base et pour prendre part à l'exercice solidaire, la politique genevoise de la solidarité internationale a défini ses projets d'entraide par domaines d'intervention :

- droits humains
- projet environnementaux
- aide humanitaire
- coopération décentralisée
- coopération au développement
- aide aux études et à la formation
- actions et manifestations à Genève
- information et sensibilisation du public aux problématiques des pays en développement

Un soutien particulier est accordé aussi à la Fédération genevoise de coopération et au Comité international de la Croix-Rouge.

Le Président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp, rappelle l'importance de ces axes de travail, dans le contexte national et international, « soit la promotion des droits humains; les projets environnementaux ; l'aide humanitaire pure accordée selon les urgences; la coopération décentralisée en faveur de projets menés par des institutions genevoises comme les HUG ; la coopération classique au développement ; l'aide aux études et à la formation permettant d'octroyer des bourses à des étudiants venant à Genève ; des actions menées sur le territoire genevois dans le cadre de la Genève internationale. »

Les chiffres

Le rapport du Conseil d'Etat fait état de la politique de la solidarité internationale pour l'année 2016. Le budget annuel 2016 est de 17 millions dont 16 millions sont destinés à des subventions, notamment 7 millions adressés à la Croix-Rouge et à la Fédération genevoise de coopération. Une troisième enveloppe, de 1,4 million, est attribuée à 40 missions diplomatiques

appartenant aux pays les plus dans le besoin. Egalement un fonds drogue est constitué, dont l'objectif est de lutter contre la production de produits stupéfiants en promouvant des politiques publiques sur le terrain. En 2016, sur les 231 projets traités, 86 ont été acceptés, 27 reconduits et 19 refusés (voir annexe p. 25 du RD 1181).

Sur l'ensemble des projets, 36% sont destinés à l'Afrique, 15% à l'Asie, 8% à l'Amérique latine, 21% à Genève, 8% au Proche et Moyen-Orient, 2% en Europe de l'Est et 10% au niveau mondial (voir annexe p.26 du RD 1181).

A noter que l'aide humanitaire, les droits humains et la promotion de la paix sont les domaines d'intervention les plus réalisés, suivis de près par la santé, l'éducation et l'environnement (voir annexe p. 27 du RD 1181).

Les fonds alloués à ces projets sont régulièrement contrôlés. M^{me} Alonso, Directrice du Service de la Solidarité internationale, s'est notamment rendue l'année passée sur le terrain, au Bénin, pour faire une inspection sur place, afin de s'assurer de la bonne utilisation des fonds, avec un rapport précis à la clef.

Quelques questions

A la première question de savoir si, suite à la déclaration de l'ONU stipulant qu'entre 1990 et 2015, le pourcentage de population sorti de la misère est de 50%, les montants de l'aide genevoise ont été réduits de même manière ? Il est répondu que les budgets sont restés globalement les mêmes ces dernières années. La pauvreté extrême a peut-être diminué mais le développement de conflits et les catastrophes climatiques ont par ailleurs augmenté, nécessitant des aides accrues.

Les montants concédés aux trois festivals organisés à Genève s'élèvent à 230 000 F pour 2016. Cette somme ne pourrait-elle pas être plus utilement dépensée dans des opérations humanitaires ? Il est répondu que les festivals sont nécessaires dans une capitale diplomatique, ce d'autant plus qu'il s'agit de festivals de haut niveau. Par ailleurs, ces sommes ne sont pas soustraites aux uns pour le profit des autres. Ces festivals relèvent également en partie de la Ville de Genève.

Un contrôle externe est-il réalisé sur les projets menés sur le terrain ? Certains gouvernements ne seraient pas très regardants avec l'argent qui leur parvient. Il est confirmé qu'aucune somme n'est confiée à un gouvernement. Les projets menés hors des grosses institutions dans les pays du Sud sont soumis à des contrôles. Les associations genevoises ont toujours des partenaires qui travaillent sur le terrain en étroite collaboration.

Ne serait-il pas préférable de confier ce budget de 17 millions à la Fédération genevoise de coopération directement ? Il est important de ne pas privatiser à ce point l'aide humanitaire et de laisser entre les mains de l'Etat la gestion et le suivi de ces projets. Par ailleurs, la Fédération genevoise de coopération travaille dans l'aide au développement concentrée sur l'Afrique et l'Amérique latine. Si l'ensemble de l'aide était confiée à la Fédération, il faudrait dès lors également lui donner les forces du service de la coopération.

Le budget genevois représente la moitié du budget de l'ensemble de la Suisse. En parallèle, les HUG forment des médecins provenant d'Afrique et procèdent à des opérations d'urgence. En réponse : les opérations réalisées par les HUG sont couvertes en large partie par Terre des Hommes.

N'y a-t-il pas doublon avec les communes qui envoient également des gens sur place ? Ce pourrait être le cas avec la Ville de Genève uniquement, les structures dans les autres communes sont modestes. Les conseillers municipaux en charge de ces dossiers fonctionnent en bénévole et financent eux-mêmes leurs déplacements.

Comment le service détermine-t-il les montants, certaines situations nécessitant des moyens illimités ? C'est la capacité de réaction des organisations qui ont des structures sur place qui détermine les moyens dont elles ont besoin.

Le président passe au vote de la prise d'acte du RD 1181 :

En faveur : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

A l'unanimité

L'engagement auprès de personnes démunies, touchées de plein fouet par des catastrophes, en Syrie, en Irak au Yémen ou encore au Soudan du Sud, est nécessaire. Même si le soutien genevois est modeste au regard de l'ampleur des besoins dans le monde, il relève de notre devoir de maintenir nos contributions pour lutter durablement contre la pauvreté et pour l'état de droit. Pour ces raisons, l'unanimité de la Commission des affaires communales, régionales et internationales a pris acte du rapport du Conseil d'Etat et a remercié le département pour l'ensemble du travail accompli en faveur de l'humanité.

ANNEXE I

Budget 2016

Total SI 2016	Budget	Comptes	Commentaires
01220401	17'249'306		
Subventions accordées:	16'158'000	15'728'380	
➤ FGC	2'500'000	2'500'000	Contrat de prestations
➤ CICR	4'500'000	4'500'000	Selon convention
➤ Aide aux missions des pays les moins avancés	1'548'000	1'398'744	40 Missions PMA
➤ Aide aux pays en développement	7'610'000	7'329'636	
01220402			
Fonds de lutte contre la drogue	540'000	539'946	

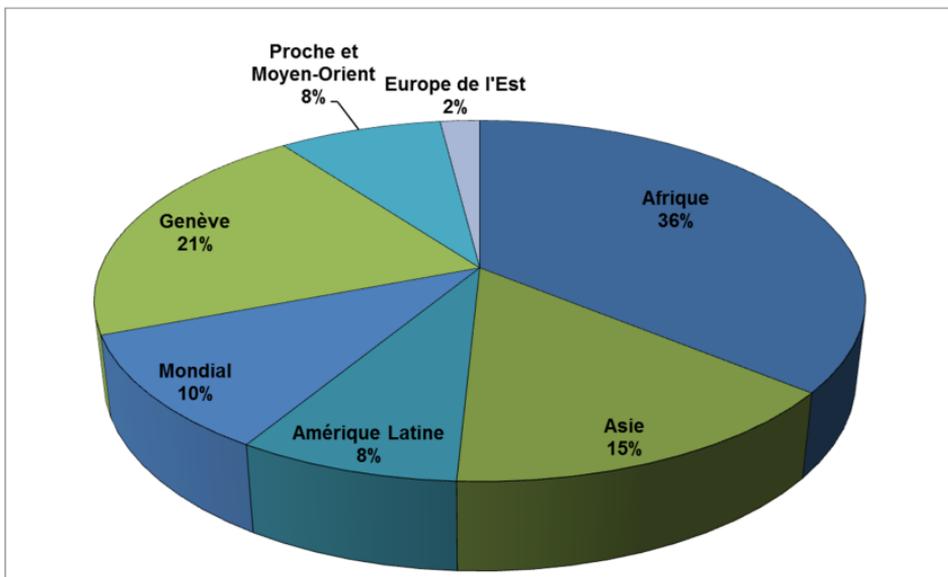
ANNEXE 2

Tableau récapitulatif - Nombre de dossiers traités en 2016

Projets	Projets traités	Acceptés	Refusés	Reconduits	Clôturés	En attente
Coopération au développement	108	34	7	15	38	14
Environnement	23	9	2	6	6	0
Aide humanitaire	21	12	0	1	8	0
Projets de sensibilisation / information	5	1	0	2	2	0
Aide aux études et à la formation	11	4	0	2	5	0
Manifestations à Genève (GI)	63	26	10	1	26	0
Total	231	86	19	27	85	14

*Plus 1 projet environnement qui a vu son financement suspendu en 2016.

Projets fonds Drogue et développement	Projets traités	Acceptés	Refusés	Reconduits	Clôturés	En attente
	18	9	0	1	8	

Répartition géographique des projets de la solidarité internationale en 2016

ANNEXE 4

Répartition des projets par domaine d'intervention de la solidarité internationale en 2016

